

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> septembre 2017 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.

Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2017**

Le compte rendu de la séance du 30 juin est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

**II – MODIFICATION DE POSTE**

Sur proposition de Mme LEPERON, adjointe aux finances et de la gestion du personnel, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles de 32.40 heures hebdomadaires et de créer un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles de 34 heures hebdomadaires.

**III – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2**

Mme LEPERON propose de voter une Décision Modificative Budgétaire pour ajuster le montant du FPIC. Le Conseil municipal, à l'unanimité vote cette DM N°2 dont le montant s'élève à 29 877 € en dépenses et recettes à la section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

**IV – CONVENTION AVEC L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec l'Amicale des Sapeurs Pompiers une convention de mise à disposition d'un local de stockage de matériel situé 3, rue du Bois de Bord.

**V – PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA CANTINE**

M. le Maire présente le pré-programme de consultation relatif à la restructuration de la cantine scolaire établi par M. COULANJON, architecte de l'ATDA. Ce document a été réajusté en tenant compte des remarques formulées par la commission des travaux qui a étudié ce projet en amont. Il permet de définir les besoins et les volumes correspondant à ce projet qui serviront de base aux architectes qui déposeront une offre pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au lancement de la consultation cabinets d'architecte pour le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour ce projet de restructuration de la cantine, à compter du 5 septembre 2017.

**VI – ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE**

Mme GUITTON présente l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018. L'effectif total sur les deux écoles sera cette année de 166 élèves. Les horaires des écoles maternelle et primaire restent inchangés.

Le principal changement concerne l'organisation de la pause méridienne. Un seul service sera organisé à la cantine pour les enfants de l'école primaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h à 13h40. Les enfants de l'école maternelle mangeront au premier service de 12h10 à 12h50. Le mercredi un seul service sera organisé à 12H25.

Elle ajoute que les rythmes scolaires de l'année précédente seront reconduits pour l'année 2017/2018, et qu'une réflexion sera menée toute l'année en concertation avec les parents d'élèves, les Conseils d'École et le comité de pilotage du PEDT quant au maintien ou à une modification des temps scolaires.

Elle présente enfin le programme des activités TAP pour la 1<sup>ère</sup> période.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Commémoration du centenaire de la Grande Guerre**

M. le Maire rappelle qu'une commémoration du centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale sera organisée dans la commune au cours de l'année prochaine. Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 19 septembre 2017 à 19h à la salle Gabrielle d'Estrées pour toutes les personnes désirant s'investir dans ce projet.

### **Travaux estivaux**

M. PRONCHERY fait le point sur les différents travaux réalisés par l'équipe technique durant l'été. A l'école primaire, les sanitaires ont été entièrement refaits et les éclairages changés. La moquette a été remplacée, deux fenêtres ont été réparées et un revêtement en sablé stabilisé a été appliqué autour des arbres dans la cour. A l'école maternelle, les nouveaux jeux extérieurs ont été installés. Enfin, un pont suspendu est venu s'ajouter aux autres jeux extérieurs de l'espace Valty.

Dans les semaines à venir, la façade sud et les portes extérieures de la salle Henri Baron seront entièrement repeintes par l'équipe technique.

Il ajoute que les travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires et d'isolation de la salle Henri Baron ont débuté le 28 août et dureront jusqu'à fin septembre. Les portes de la salle Henri Baron seront également remplacées.

### **Travaux de voirie**

M. PRONCHERY dresse le bilan des travaux de voirie réalisés par l'entreprise Eurovia durant l'été. Il énumère les problèmes constatés par la commission des travaux concernant la réfection des travaux dans la Grand' rue. Aucune remarque n'est à signaler quant à la réalisation du chemin piétonnier sur la RD 296. Un bilan complet des travaux sera fait le 4 septembre 2017 avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA et l'entreprise Eurovia.

### **Logement F3**

M. le Maire annonce que le logement F3 situé 16, place de la Mairie a été attribué à Mme Isabelle CHEZELLE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Projet de carrière**

Comme cela avait été convenu lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. le Maire indique avoir demandé à la société Valerian de venir présenter leur projet pour l'exploitation d'une future carrière au lieu-dit Curon. Cette rencontre avec les élus aura lieu le 18 septembre 2017 à 19h.

### **Assemblées générales**

M. le Maire informe que l'Assemblée générale de l'Amicale des Écoles aura lieu le 21 septembre 2017 à 20h, salle Gabrielle d'Estrées, et que l'Assemblée générale de la Caisse des Ecoles est prévue le 25 septembre 2017 à 20h, salle Henri Baron.

### **Diminution des contrats aidés**

M. le Maire explique que le renouvellement ou l'embauche de personnel en contrats aidés et contrats emploi d'avenir n'est plus accordé par l'État aux collectivités locales. La commune se trouve impacté par cette réforme. Il annonce que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier seront reçus par M. le Préfet de l'Allier mercredi 6 septembre à 14h30 pour exposer les inquiétudes des élus locaux quant à cette réforme. A l'initiative de ces associations, un rassemblement des élus est prévu le même jour à 14h devant la Préfecture de l'Allier.

### **Cirque**

M. le Maire fait part de la demande d'un cirque qui souhaite s'installer temporairement dans la commune pour y donner deux représentations les 5 et 6 septembre 2017. M. GONNOT rappelle que la commune n'accueille plus de telles structures depuis plusieurs années à cause d'actes de vandalisme, de grivèlerie et de détériorations qui avaient été commis par les membres d'un cirque.

Le Conseil municipal autorise ce cirque à s'installer sur le terrain situé derrière la salle Henri Baron, à condition que les responsables de cette structure s'engagent à verser une caution de 200 € et après s'être assuré que le terrain mis à disposition soit rendu dans l'état de propreté dans lequel il a été prêté.

### **Bilan de mi-mandat**

M. le Maire indique qu'un bilan de mi-mandat est en cours d'élaboration par le Conseil municipal. Une réunion publique aura lieu le vendredi 22 septembre 2017 à 19h, salle Henri Baron, dans le but de présenter aux Neuillyssois les travaux, réalisations et activités menés sur l'ensemble de la commune par l'équipe municipale depuis le début du mandat, soit avril 2014.

### **Panneau masqué**

M. ROUYER signale que le panneau de limitation de tonnage à certains véhicules situé Chemin de la Pépie est masqué par de la végétation. M. le Maire lui indique que le propriétaire sera tenu informé de l'obligation d'entretenir la végétation inhérente à son terrain.

### **Radar pédagogique**

M. BLANCHARD signale que la vitesse des véhicules circulant dans la rue du Bois de Bord est trop souvent excessive et demande à ce que le radar pédagogique mobile soit installé au niveau de l'entrée de bourg située sur cette voie.

M. le Maire lui répond que le radar pédagogique y soit temporairement installé prochainement, tout comme aux entrées de bourg route de Gouise et route de Chapeau.

### **Projet de géocaching**

Mme DE CHACATON explique avoir rencontré Mme BALINEAU du CAUE qui souhaiterait développer un projet de géocaching dans la commune. Il s'agit d'un circuit de 5 Km avec des énigmes à retrouver sur le parcours en utilisant la technique du géo positionnement par satellite pour faire connaître le patrimoine communal. Ce projet sera étudié ultérieurement en prenant notamment en compte les coûts que pourraient engendrer la mise en place de ce loisir et les aides susceptibles d'être apportées.

Le 8 septembre 2017

Le Maire,  
Hervé BAUDOIN

